

DEPARTEMENT
Nord

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====
Liberté – Egalité – Fraternité

CANTON
Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE
Aulnoy-lez-Valenciennes



ARRETE DU MAIRE n° 2024-08-59-ST

Objet : Réalisation merlon anti-intrusion rue Marcel Cachin

Nous, Laurent DEPAGNE, Maire de la Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté général de circulation en date du 8 mars 2000 modifié le 6 décembre 2017,
Considérant l'installation de gens du voyage sur l'espace vert situé rue Marcel Cachin,
Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tout risque
d'intrusion de véhicules, un merlon va être réalisé par l'entreprise TCL TRAVAUX
PUBLICS – ZA de l'Aveleresse – Rue César Dewasmes – 59690 Vieux Condé
(03.27.21.87.20) sur l'espace public repris ci-dessus.

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 12 août 2024 et pour une durée estimée à 5 jours, le stationnement sera interdit rue Marcel Cachin au droit de l'espace vert situé au pied de l'immeuble Emile Zola.

Article 2 : Des panneaux réglementaires seront installés par les Services Techniques Municipaux de type BK6D : Interdiction de stationner.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Pour tout stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules en infraction sera aux frais risques et périls de leurs propriétaires.

Article 5 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille. Ce dernier peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidants Outre-Mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

DEPARTEMENT
Nord

REPUBLIQUE FRANCAISE
=====
Liberté – Egalité – Fraternité

CANTON
Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE
Aulnoy-lez-Valenciennes

Article 6 : Exécution du présent arrêté

Monsieur le Directeur Général des Services et par délégation les agents communaux assermentés, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire chargé du District de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers de Valenciennes,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale,
- Monsieur Sébastien VANDAL – Entreprise TCL TRAVAUX PUBLICS,

Fait à Aulnoy-lez-Valenciennes,
Le 9 août 2024



Le Maire,

Laurent DEPAGNE.

Publié ou notifié le